

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
 SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA16 090183 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT
 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
 D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

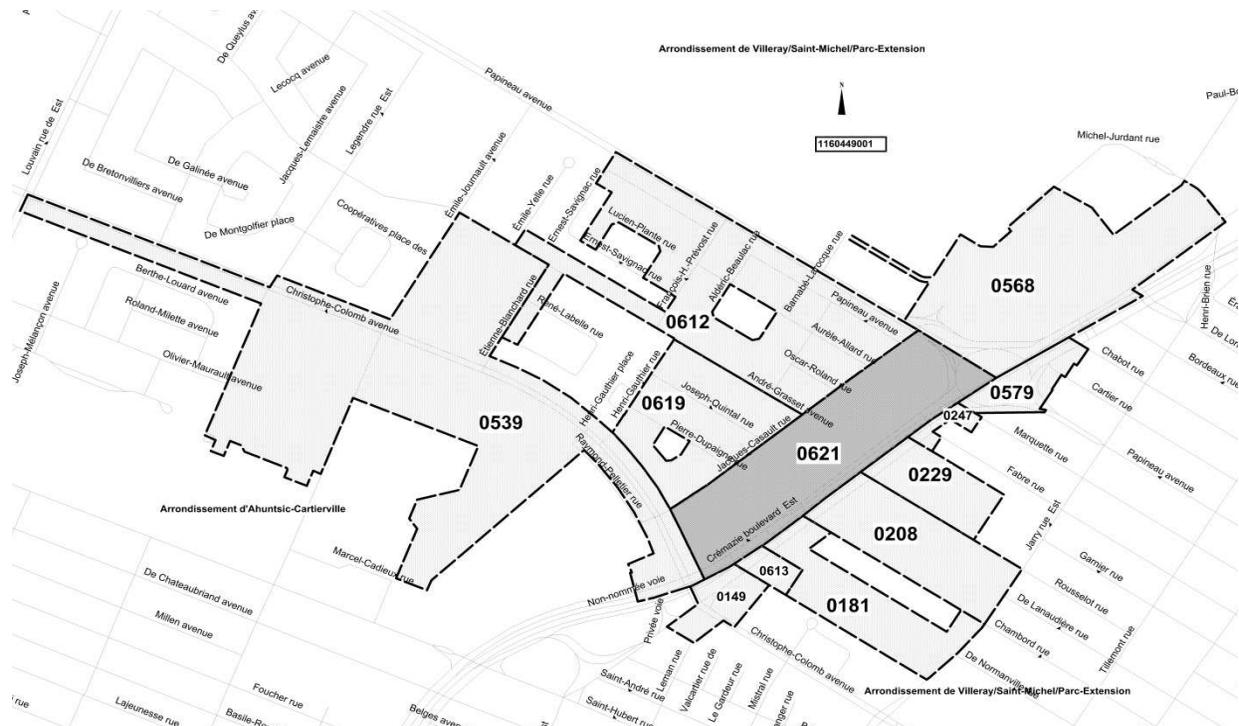
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA16 090183 visant à autoriser le réaménagement du stationnement pour la tour à bureaux de l'Industrielle-Alliance et la construction d'un bâtiment de douze étages, constitué de trois tours résidentielles de dix étages déposées sur un basilaire de deux étages dont le rez-de-chaussée est commercial, sur le site de l'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est – Zone 0621 (dossier 1160449001);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 13 juin 2016 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA16 090183, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 30 juin 2016 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder l'autorisation de réaménager le stationnement existant avec une construction sur deux niveaux pour la tour à bureaux de l'Industrielle-Alliance et de construire un bâtiment de douze étages, comprenant un basilaire commercial et trois tours résidentielles, sur le site de l'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est et érigé sur le lot 2499279 du cadastre du Québec, lequel sera scindé en deux propriétés distinctes, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 9 (hauteur minimale en étages et hauteur maximale en mètres), 13 (hauteur du rez-de-chaussée), 21 (dépassements autorisés), 52 (alignement de construction), 71 (marge latérale), 132 (usages prescrits), 180 (occupation d'un même niveau), 335 et 336 (saillies dans la marge), 347 (occupations dans les cours), 549 et 556 (aménagement des quais de chargement), 566 (nombre d'unités de stationnement), 571 (stationnement en cour avant) et 579.1 (voie d'accès au stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le premier projet de résolution CA16 090183 vise la zone 0621, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA16 090183 de même que le plan de la zone concernée peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-deuxième jour de juin deux mille seize.

Chantal Châteaupert
 Secrétaire d'arrondissement